

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que la Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le gouverneur-général, mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que le discours de Son Excellence le gouverneur-général soit imprimé dans les deux langues, pour l'usage des membres.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que tous les membres présents durant la présente session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre, quand et comme il le jugera nécessaire.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport du greffier relativement aux bills devant cette Chambre lors de la prorogation, le quinzième jour d'octobre 1863, en conformité d'un ordre spécial de la Chambre.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—

LISTE DES BILLS présentés au Conseil Législatif, ou reçus de l'Assemblée Législative, dont la procédure a été suspendue le jour de la prorogation du Parlement, savoir : jeudi, le quinzième jour d'octobre 1863 :—

1.—BEDFORD, LIGNES LATÉRALES DE.—L'hon. M. *Campbell*.

“ Acte concernant les lignes latérales des lots dans le Township de *Bedford*.”

Lu la première fois, le 23 août 1863.

Lu la deuxième fois, le 24 septembre 1863, et renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

2.—BUFFALO ET LAC HURON, CHEMIN DE FER DE.—L'hon. M. *Currie*.

“ Acte concernant la dette en bons de la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et “ du lac *Huron*, et autres objets.

Lu la première fois, 25 août 1863.

Lu la deuxième fois, 3 septembre 1863, et renvoyé au Comité des ordres permanents et des bills privés.

3.—DROIT COMMUN, ACTE D'AMENDEMENT DE L'ACTE DE PROCÉDURE DU.—L'hon. M. *Currie*.

“ Acte pour amender l'acte de procédure du droit commun.”

Lu la première fois, 28 août 1863.

Lu la deuxième fois, 1er septembre 1863, et renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *Currie*, *McCrex* et *Campbell*.

4.—CRÉANCES SUR NAVIRES, RECOUVREMENT DES.—L'hon. M. *Currie*.

“ Acte pour faciliter le recouvrement des créances sur navires dans le *Haut-Canada*.”

Lu la première fois, 20 août 1863.

Lu la deuxième fois, 26 août 1863, et renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *Currie*, *Campbell*, *Fergusson Blair*, *McCrex*, *Hamilton* (Kingston), *McMaster*, *Ryan*, *Ferrier* et *Seymour*.